METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

21 DEC. 2021

Bureau du Courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mardi 16 novembre 2021

PV N° 2021/06

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS

Administrateurs absents :

- Madame Béatrice DE FRANÇOIS ayant donné pouvoir à M. CHAUSSET
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Monsieur Stéphane MARI ayant donné pouvoir à M. BOBET
- Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. Olivier ESCOTS
- Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT
- Madame Brigitte TERRAZA

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilités

Est excusée pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Sont présents pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub
- Monsieur Joël SOLARI, GIHP

Sont présents pour les représentants du personnel :

- Monsieur Pierre DARTIGUELONGUE
- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable ressources humaines
- Madame Céline MEGRET, responsable du service juridique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable du service sécurité/sûreté
- Madame Ludivine DELLAS, responsable du service commercial et qualité
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président propose d'ouvrir la séance en commençant par l'information n° 4 relative au remplacement d'un administrateur et souhaite la bienvenue à Monsieur BOBET qui a occupé le poste d'administrateur de 2004 à 2019. M. BOBET avait quitté cette instance pour assurer le poste de président de Bordeaux Métropole. C'est une bonne chose que M. BOBET soit à nouveau administrateur car il a la mémoire de la Régie depuis sa création et il est présent. Il salue au passage Monsieur POIGNONEC qui consacre son temps à sa commune.

Il demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

M. DUBOS souhaite avoir des précisions sur le contentieux avec l'ancien directeur financier et le motif de son licenciement.

M. ANDREOTTI répond que c'est un licenciement pour faute grave. Le dossier étant à l'instruction prud'homale, il ne peut en rajouter. Le conseil d'administration sera tenu informé de l'évolution de cette procédure au fil de l'eau. Début janvier, il est prévu une audience de conciliation.

Info/2021/06/01 : information sur les marchés

Mme GOULAY indique que depuis le dernier conseil d'administration, 3 marchés ont été notifiés et 4 avenants ont été signés. Elle se tient à la disposition du conseil d'administration pour toutes demandes d'information.

Info/2021/06/02 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI précise que, lors de chaque séance du conseil d'administration, un point est fait sur l'activité. Depuis quelque temps, il est enregistré quelques signaux positifs notamment sur les abonnements sur lesquels un gros travail a été fait. Il remercie notamment Ludivine DELLAS, responsable du service commercial et communication dont le service a fait un travail remarquable. Les abonnements ont progressé de 9 % par rapport à l'année dernière. La Régie comptabilise 9 862 abonnés. Le 10 millième abonné devrait être enregistré en fin de cette année ou début d'année prochaine. Cette progression est due d'une part, à la prise en gestion du parking Grands Hommes et d'autre part, à l'afflux de touristes pendant l'été. Des hausses sont enregistrées sur les parkings Mérignac centre, Libération, Beaujon et Cité Mondiale. La progression sur ces parcs confirme le phénomène constaté depuis quelques années c'est-à-dire une baisse de motorisation à Bordeaux centre et une augmentation de fréquentation sur les parcs périphériques. Les abonnements vélos sont au nombre de 358 au 1er novembre 2021. Depuis le 1er mars, date à laquelle l'abonnement vélo a été créé, 20 à 30 abonnements sont souscrits chaque mois.

A fin octobre 2021, la fréquentation horaire cumulée affiche un résultat positif avec une hausse de 9,4 % par rapport à 2020 avec près de 2 millions d'entrées. La fréquentation horaire est en baisse par rapport à 2019, - 25 %.

Les recettes horaires sur le mois d'octobre ont progressé de 110 000 € par rapport à octobre 2019. En cumulé depuis le début de l'année, les recettes horaires sont en baisse de 9 % par rapport à 2019. D'ici la fin de l'année, il a bon espoir d'arriver au même niveau qu'en 2019 voire de le dépasser. Les autres recettes correspondant aux abonnements, conventions et amodiations représentent 7,4 M€ à fin octobre 2021. Les recettes totales 2021 représentent 15, 6 M€. Il est anticipé des recettes de l'ordre de 22 à 23 M€ au 31 décembre prochain. Le montant total des recettes est en hausse de 29 K€ par rapport à 2019 du fait de l'augmentation des tarifs au 1er janvier 2021, de la prise en gestion du parking Grands Hommes depuis juin 2021 et de la souscription d'amodiations. En effet, la livraison des parkings dans le secteur de l'OIN génère énormément d'amodiations.

Concernant la fourrière, l'activité des mois de septembre et octobre a été plutôt bonne avec une hausse d'activité de 24 %, 2 107 véhicules ont été enlevés en 2021 contre 1 689 en 2020. Depuis le début de l'année, le nombre de véhicules pris en charge est en hausse de 33 % par rapport à 2020, 8 349 véhicules en 2021 contre 6 254 en 2020. Le chiffre d'affaires au 31 octobre 2021 n'a pas atteint le chiffre d'affaires de 2019. Depuis juin dernier, il est constaté une reprise assez importante de l'activité de la ville centre (+ 800 véhicules), 1 100 véhicules ont été enlevés en novembre. L'activité de la fourrière est soutenue sur le 2ème semestre.

M. le président fait remarquer que les nouvelles sont plutôt rassurantes par rapport à 2019 car 2020 a été une année particulière, la dernière référence étant 2019. Un nouveau marché pour l'enlèvement des véhicules va être mis en place au 1er janvier 2022. La Régie a entamé son tour des pôles de la Métropole pour expliquer ses nouvelles modalités. 2 réunions ont déjà eu lieu pour rencontrer les mairies : sur le pôle territorial ouest et sur le pôle territorial rive droite. Il reste les pôles territoriaux de Bordeaux et sud. Il a assisté à une de ces réunions et les participants ont beaucoup apprécié le nombre de camions qui seront mis à disposition pour l'enlèvement des véhicules. Les moyens seront multipliés par 5 ou 6 dans certains cas. Il y a vraiment une amélioration substantielle autant sur la rive gauche que sur la rive droite. Le prestataire retenu dans le cadre de cet appel d'offres s'est engagé à être performant et s'il ne l'était pas, des pénalités sont prévues dans le marché. Il doit fournir dans son contrat les terrains nécessaires pour évacuer les véhicules. Un terrain par pôle territorial est quasiment prévu. L'ancien marché court jusqu'au 31 décembre et la Régie s'emploie à répondre à la demande des communes de la Métropole. La fourrière s'apparente de plus en plus à un opérateur de casse auto car elle récupère les véhicules abandonnés par leurs propriétaires qui se sont arrangés pour ne pas être retrouvés. La mission de service public est d'enlever les véhicules et la Régie le fait avec les moyens qui sont les siens. Ce futur marché va coûter plus cher que l'actuel. Il s'était engagé ainsi que le directeur général à mettre plus de moyens et cela est fait. Il faut le temps de la mise en place de ce nouveau marché et à l'été 2022, un bilan pourra être fait.

Info/2021/06/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN indique que sur Grand Parc, des travaux sont en cours pour améliorer la circulation des véhicules avec la pose d'une signalétique adaptée au niveau des entrées et sorties véhicules ainsi qu'une reconfiguration de quelques places. Les parkings Amédée St Germain et Dunant sont en cours de construction avec la livraison de la 1ère phase d'Amédée St Germain prévue à ce jour en mars 2022 avec un surcoût du marché de peinture suite à la mise en place de la nouvelle charte

graphique METPARK. Pour ce qui est de l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck, la remise du diagnostic amiante a permis de produire les études phase PRO courant octobre. La consultation des entreprises pour les marchés de travaux est prévue courant novembre avec un démarrage des travaux pour début mars 2022. Le marché global de performance concerne 4 parcs : Gambetta, République, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux. L'analyse des candidatures est en cours et 3 prestataires seront choisis en décembre avec pour objectif d'avoir un prestataire en mai 2022.

M. le président souhaite adresser ses remerciements aux équipes car les commissions de sécurité se déroulent dans des conditions largement plus satisfaisantes qu'avant grâce au travail réalisé en amont par les agents, ce qui conditionne la réussite des commissions de sécurité. Cela fait plaisir d'avoir un avis favorable ce qui est plutôt valorisant pour les équipes. Les préventionnistes sont tout sauf conciliants. Il y a un « avant » Salinières et un « après ». Ils ne laissent rien passer.

M. CHAUSSET profite de la présentation de l'information sur les travaux pour dire qu'il souhaiterait qu'il y ait des changements, des mutations sur l'allure de certains parkings. Sur Victoire et Victor Hugo, il trouve que c'est sale notamment les portes, les murs. Il y a quand même un problème d'entretien global. Il sait qu'il y a des parcs qui sont plus ou moins difficiles à entretenir mais quand même. Il souhaiterait connaître le degré de prestations exigées. De plus, il y a un vrai problème de signalisation. La personne qui vient pour la première fois dans un parking, elle se perd. Quel sera le bon moment pour changer tout cela ? La Régie n'est pas au niveau de l'accueil dans ses parkings, du graphisme. Cela fait des années que c'est comme cela. Sur Victoire, c'est l'horreur, il semblerait que cela fait des semaines qu'il n'y a pas eu de nettoyage. Il fait auprès du conseil d'administration la transcription du sentiment des gens qui l'accompagnent. Il n'y a pas de progrès. Il l'a déjà dit plusieurs fois. Quand est-ce que les parkings de la Régie seront plus accueillants et sentiront bons ?

M. ANDREOTTI partage une grande partie des propos de M. CHAUSSET. En terme de propreté, un marché public lancé il y a 3 ans arrive à terme en 2022 avec la société ONET et de mémoire, ce marché coûte 800 000 € pour 2 ans. Ce prestataire fait moyennement son travail. En terme de propreté, le parking Victor Hugo est un parc difficile voire catastrophique.

M. CHAUSSET a fait le même constat sur Pey-Berland.

M. ANDREOTTI répond que ce sont des parcs « durs » qui nécessitent une prestation de nettoyage double voire triple. Plus le nettoyage est fait et plus c'est sale, sur Victor Hugo, le nettoyage est réalisé le matin et l'après-midi avec une population très compliquée à gérer. Sur Victoire, la Régie est confrontée à une population qui fait du trafic et il précise qu'il a saisi le directeur départemental de la sécurité publique. Concernant l'odeur, M. CHAUSSET a raison.

M. CHAUSSET ajoute qu'il ne doute pas qu'il y ait du trafic sur Victoire mais quand il voit des toiles d'araignée, les portes qui ne sont jamais nettoyées ainsi que les escaliers et des problèmes de peinture, tout ceci n'est pas qu'un problème de propreté, les SDF sont à l'extérieur et non à l'intérieur.

M. ANDREOTTI répond que sur 32 parcs, la moitié des ouvrages est vieillissante. Tout ceci a un coût. Le conseil d'administration a voté il y a quelques mois un plan stratégique pour rehausser la qualité dans les parkings. Concernant les odeurs, à compter du 1er janvier 2022, la Régie va se doter de diffuseurs d'ambiance pour un coût annuel de 80 000 € et seront installés sur Victoire, Pey-Berland, Victor Hugo, Cité Mondiale et Grands Hommes. Concernant la signalétique, des travaux ont été réalisés sur certains parkings mais c'est très coûteux.

M. CHAUSSET fait remarquer que le parking Aréna est neuf et la signalétique n'est pas visible du fait de petits panneaux ou de petites flèches.

M. ANDREOTTI demande si M. CHAUSSET parle de la signalétique intérieure ou extérieure ?

M. CHAUSSET répond qu'il parle de la signalétique intérieure. Il faut chercher les sorties, la signalétique n'est pas claire. Il n'y a jamais de grands panneaux.

M. ANDREOTTI précise qu'il prend note de cette remarque sur le parking Aréna sur lequel il n'a jamais eu de plainte de ce type et verra ce qu'il est possible de faire pour apporter des améliorations sachant que la Régie a fait de gros efforts en terme de signalétique. Une présentation de la nouvelle signalétique installée sur Pessac et Mérignac a été faite au précédent conseil d'administration étant précisé que la mairie de Mérignac a refusé certaines propositions de METPARK car cela allait dénaturer le paysage.

M. CHAUSSET fait remarquer qu'il parle de l'intérieur des parkings et ne pense pas que la mairie refuse l'amélioration de la signalétique au sein du parc.

M. ANDREOTTI répond que la mairie a refusé la signalétique proposée sur toutes les trémies d'accès au parc (piétons et voitures) . La signalétique sur le parking Front du Médoc a été nettement améliorée.

M. CHAUSSET répond que c'est bien la Régie qui décide de la signalétique.

M. le président indique que la séance du conseil d'administration ne va pas traiter que de ce point. Il n'est pas sûr que sur les parcs relais la signalétique soit meilleure. Il invite M. CHAUSSET à se rendre sur le parking centre commercial Mériadeck où les niveaux 2A et 2B ont fait l'objet d'importants travaux et sont équipés de la nouvelle signalétique et ensuite, M. CHAUSSET pourra dire si c'est bien ou pas.

M. CHAUSSET répond qu'il a le droit d'avoir un avis et pour l'instant, c'est insuffisant.

M. le président précise que la petite flèche bleue ne se voit pas et M. CHAUSSET a raison mais très honnêtement, sur centre commercial Mériadeck, des efforts ont été faits sur l'éclairage et sur la signalétique. Les remarques de M. CHAUSSET sont bien prises en compte.

Info/2021/06/05 : point d'étape relatif à l'autopartage dans les parkings METPARK

M. ANDREOTTI souhaite faire un point sur l'état du dispositif d'autopartage. La Régie est sollicitée un peu plus souvent. 2 sociétés, Citiz et Garage Baudorre, ont souscrit des abonnements sur plusieurs parkings.

Mme DELLAS précise que l'autopartage connait depuis quelques années une croissance continue. En effet, il s'agit d'un marché en plein essor comme en attestent la croissance rapide du nombre d'utilisateurs et les nombreuses startups qui fleurissent. Par délibération du conseil d'administration de juillet 2017, il avait été rappelé la volonté de la Régie de contribuer au développement de cette offre par le biais d'un abonnement à ce jour au tarif de 79.17€/mois. Ces dernières semaines, l'abonnement autopartage a été sollicité à nouveau par les sociétés automobiles comme CITIZ (+ 5 abonnements en octobre 2021) et le Garage Baudorre (+ 14 pour le mois de novembre 2021). La Régie comptabilise à ce jour 73 abonnements.

M. le président souhaiterait avoir des précisions sur la société Garage Baudorre.

Mme DELLAS répond que c'est bien une société automobile liée à l'autopartage et non un garage contrairement à ce que son appellation fait croire.

M. ANDREOTTI ajoute qu'elle est positionnée sur le secteur de la gare.

Info/2021/06/06 : information sur l'ouverture du contrôle de la Régie par l'inspection générale de Bordeaux Métropole

M. ANDREOTTI souhaite informer le conseil d'administration de la réception d'un courrier du 12 octobre dernier de l'inspecteur général des services de Bordeaux Métropole annonçant l'ouverture du contrôle de la Régie. Un premier questionnaire de 114 questions a été reçu le 03 novembre et METPARK doit y répondre pour le 1er décembre. Un autre questionnaire relatif aux éléments financiers et aux tarifs sera adressé fin novembre et sera à rendre début janvier. Les contrôles sur pièces débuteront en début d'année prochaine. En tant que représentant légal, cette nouvelle charge de travail va venir s'ajouter à celles auxquelles la Régie doit déjà faire face dont notamment les salariés du siège qui sont fortement impactés. En effet, ils sont très sollicités depuis 3 ans avec un contrôle de la CRC pendant presque 2 ans, un audit de l'inspecteur général de Bordeaux Métropole en 2018/2019, un audit de l'agent comptable en 2019, un audit d'un cabinet externe en 2019, un audit du cabinet Syndex en 2019 et un contrôle de la DRFIP toujours en cours. Il rappelle que de très nombreux travaux de régularisation et de mise en conformité avec les 22 prescriptions de la CRC sont toujours en cours et génèrent un volume d'activité très important. Un contrôle de l'ordonnateur doit être réalisé dans les 3 à 4 semaines. Un Plan Pluriannuel d'Investissement et un Plan à Moyen Terme doivent être arrêtés à la demande de Bordeaux Métropole. Enfin, le budget primitif doit être réalisé pour 2022 et le compte administratif devra être arrêté à l'issue de nombreux travaux de clôture de l'exercice budgétaire actuel. Les services supports qui sont les services financiers, ressources humaines, commande publique et juridique sont fortement impactés depuis quelque temps. Ce contrôle va encore lourdement pénaliser le fonctionnement quotidien des services de METPARK.

M. le président indique avoir lu le courrier de M. PASQUET. Ce contrôle s'effectuera de 2021 à 2025. Il pourrait peut-être être demandé à l'inspecteur général de desserrer de quelques mois les réponses à ses questions sachant qu'il y a un contrôle permanent. Qu'il y ait un contrôle c'est normal mais que celui-ci ne perturbe pas le fonctionnement du quotidien. Dans un autre temps, il avait été demandé d'être contrôlé mais les contrôles ne se faisaient pas. Il ne faudrait pas que ce soit maintenant dans l'extrême inverse. Il faudra qu'il soit plus souple.

M. ESCOTS ajoute que traiter 114 thèmes en 3 ou 4 semaines, cela paraît court. Est-ce que les administrateurs vont être audités, auront-ils un rendez-vous avec l'inspecteur général ?

M. ANDREOTTI répond qu'il a reçu l'inspecteur qui l'a informé de l'ouverture de cet audit. Il a clairement dit que tout devait être fini en avril 2022 puisqu'après une délibération sera présentée au conseil métropolitain. Au final, 250 thèmes devront être travaillés et cela lui paraît très conséquent. Il ne s'oppose pas au contrôle bien au contraire mais la charge de travail est déjà énorme pour répondre aux recommandations de la CRC. A la fin de l'été 2022, cela aurait été plus pertinent.

M. le président entend la demande de M. ESCOTS qu'il trouve légitime et dès qu'il rencontrera M. PASQUET, il lui en fera part.

M. LEVY demande qui est M. PASQUET ?

M. le président répond que c'est l'inspecteur général de Bordeaux Métropole.

M. LEVY demande si M. le président connait la raison de ce contrôle.

M. le président répond que c'est à la demande du président de Bordeaux Métropole.

M. ANDREOTTI ajoute que M. PASQUET est directement rattaché au président de Bordeaux Métropole.

M. le président précise que son prédécesseur avait fait la même chose mais c'est vrai qu'il y a également un contrôle de la DRFIP, de la CRC et cela fait beaucoup et pendant ce temps, il y a la vie quotidienne. Si ce contrôle pouvait être décalé de quelques mois, cela pourrait être plus facile.

Info/2021/06/07 : modification des statuts de la Régie

M. ANDREOTTI précise que la délibération relative à la modification des statuts de la Régie sera présentée au conseil métropolitain le 26 novembre et traitera l'uniformisation de la fonction du directeur de METPARK dans sa mission de service public du stationnement et celle de la fourrière. La CRC a reproché à la Régie que sur le SPIC le directeur général est le représentant légal alors que sur le SPA, il n'est que le directeur, le président de METPARK étant le représentant légal. La CRC a demandé d'uniformiser sur les 2 services ces pratiques. Le représentant légal sera le directeur général, ordonnateur des 2 services. Ces statuts modifiés sont joins à l'information.

Info/2021/06/08 : conventions signées par le directeur général

Mme MEGRET indique que la Régie a signé 2 autorisations d'occupation temporaire dont une sur Front du Médoc pour l'installation d'un coffre de rangement de clés et une sur Victoire au bénéfice de la ville de Bordeaux pour permettre de passer des tuyaux pour l'installation d'un brumisateur sur la place.

Info/2021/06/09 : point d'étape relatif au développement du plan vélo de METPARK

M. ANDREOTTI précise que la Régie a eu la volonté de développer le vélo et la mobilité douce et est en train d'améliorer la signalétique et les services dans ses locaux vélos qui seront réhabilités. Un nouvel espace vélos sera créé sur 8 mai 45. 3 candidats ont été sélectionnés et le prestataire retenu devra livrer ce nouvel espace dédié aux mobilités douces d'ici l'automne 2022.

Mme DELLAS indique que l'offre vélos a été lancée le 1er mars 2021 avec la délivrance d'un abonnement valable sur 16 espaces répartis sur 7 villes. A ce jour, 358 abonnements ont été souscrits.

M. ANDREOTTI ajoute que la Régie est le seul opérateur local et sûrement en France à donner accès pour le même prix et avec une seule carte à tous ses espaces vélos.

Mme DELLAS précise que 2 communications ont été lancées dont celle du mois de novembre qui propose un protège selle offert pour un abonnement acheté. La signalétique est en cours de réhabilitation. Pour ce qui est de l'avancée de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la création ou le réaménagement de locaux vélos, 7 candidatures ont été reçues et 3 équipes ont été sélectionnées et ont remis leur offre en octobre. Après une phase d'analyse et de négociation, le marché sera notifié au printemps prochain.

M. ANDREOTTI ajoute que ces 3 offres sont qualitatives. La commission d'appel d'offres pourra attribuer ce marché au meilleur de ces 3 candidats. L'équipe qui sera retenue débutera par la transformation du parking 8 mai 45 en créant un espace de mobilité douce. 28 places de stationnement voitures devront être supprimées pour créer 250 places vélos, vélos cargo, trottinettes avec entre autre des kits de réparation, de gonflage, ...

Affaire 2021/06/01 : remplacement d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres

M. ANDREOTTI indique que, comme l'a stipulé M. le président en début de séance, M. POIGNONEC a été remplacé par M. BOBET. M. POIGNONEC faisait partie de la commission d'appel d'offres. Il y a lieu de nommer M. BOBET suppléant de M. ESCOTS au sein de la CAO.

M. ESCOTS fait remarquer que c'est plutôt bien pour M. BOBET suppléant car il est souvent présent. Il est arrivé à 2 ou 3 reprises que la CAO n'ait pu se réunir faute de quorum.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/01P

Affaire 2021/06/02 : renouvellement du contrat de travail du directeur général

Cette délibération concerne M. ANDREOTTI, il quitte la séance.

M. le président indique que vu la délibération n° 2021-546 du 23 septembre 2021 approuvant le renouvellement de M. ANDREOTTI en qualité de directeur général de METPARK, un nouveau contrat de travail à durée déterminée du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2024 sera donc prochainement signé. La rémunération du directeur général sera établie selon son indice majoré et son RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/02P

M. ANDREOTTI rejoint la salle et remercie M. le président ainsi que les administratrices et administrateurs pour leur confiance.

Affaire 2021/06/03P : repas de fin d'année : subvention exceptionnelle au comité social et économique

M. ANDREOTTI indique que l'année dernière, il n'a pas été possible d'organiser une manifestation de ce type en raison des contraintes sanitaires. Les membres du CSE l'ont sollicité pour organiser le 10 décembre ce moment très important pour la vie d'une entreprise. Une subvention de 4 500 € est sollicitée pour cette soirée qui débutera à 19 H 30. Les administratrices et administrateurs ont dû recevoir une invitation du CSE et M. le président et lui-même seront très heureux de les compter parmi eux.

M. le président ajoute que tout ceci lui semble normal, c'est un moment privilégié qui n'a pu se dérouler en 2020.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/03P

Affaire 2021/06/05P : avenant n° 5 à la convention d'exploitation du parking Grand Parc provisoire

Mme MEGRET précise que la Régie et AQUITANIS avaient signé une convention en 2017 pour confier l'exploitation du parking Grand Parc provisoire à METPARK. Cette convention a été prolongée à plusieurs reprises et doit s'arrêter le 31 décembre 2021. En raison du retard pris sur le chantier d'Aquitanis, il a été demandé à la Régie de prolonger une dernière fois l'exploitation de ce parking jusqu'au 28 février 2022 en signant un avenant n° 5.

M. ANDREOTTI précise qu'à la place de ce parking provisoire, AQUITANIS a prévu la construction d'un ensemble immobilier.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/05P

Affaire 2021/06/06P : fin d'exploitation du parking Grand Parc provisoire

M. ANDREOTTI indique que, dans la continuité de la précédente délibération, METPARK procèdera quelques jours avant la fermeture définitive à la dépose de la barrière automatique ainsi que des équipements qui y sont associés. A compter du 28 février 2022, METPARK ne gèrera plus le parking Grand Parc provisoire.

M. DUBOS souhaiterait connaître le nombre de places de stationnement de ce parking provisoire ? Est-ce que cette fermeture ne va pas générer dans le parking Grand Parc une saturation alors que le stationnement dans ce secteur est compliqué ?

M. ANDREOTTI répond que le parking Grand Parc est très largement en capacité d'accueillir de nouveaux clients. AQUITANIS va proposer à ses locataires des nouvelles places dans d'autres parcs sur ce secteur. Ils ont plusieurs poches de stationnement. Le parking Grand Parc provisoire comptait 240 places.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/06P

Affaire 2021/06/07P : convention de partenariat avec le salon du livre ancien

Mme DELLAS indique que l'association ALAM (Amis du Livre Ancien et Moderne) organise à Bordeaux les 15 et 16 janvier 2022, avec le concours de la Ville, deux salons annuels du livre ancien en début d'année. Une trentaine d'exposants venus de Gironde, d'Aquitaine et de toute la France se réunira étant précisé que ce salon s'affiche comme la plus grande manifestation du Sud-Ouest dans sa spécialité et propose des ouvrages très anciens et plus récents sur des thématiques variées. L'association ALAM a sollicité la Régie afin d'établir un partenariat portant sur la délivrance à titre gracieux de 3 places de stationnement au sein du parking des Grands Hommes en échange d'une visibilité sur les différents documents de communication : affiches, tracts, marque-pages et dossiers de presse. Une convention sera signée après accord du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/07P

Affaire 2021/06/08P : contentieux prud'homal : autorisation de défendre les intérêts de la Régie - Licenciement

Mme MEGRET précise qu'un des opérateurs de stationnement a été licencié pour faute grave le 10 septembre 2020. A la suite de son licenciement, ce salarié a saisi la juridiction prud'homale et conteste les griefs invoqués à son encontre. Il demande des dommages et intérêts pour motif de licenciement sans cause réelle et sérieuse ainsi qu'une indemnité de licenciement conventionnelle, des dommages et intérêts pour motif de licenciement brutal et vexatoire, des dommages et intérêts pour motif d'exécution déloyale du contrat de travail ainsi qu'une condamnation au

titre de l'article 700 du code de procédure civile. L'audience devant le bureau de conciliation qui est un préalable obligatoire est fixée au 07 janvier 2022. La Régie a saisi un avocat.

M. LEVY trouve qu'il y a de plus de plus de personnes qui mettent la Régie aux prud'hommes.

M. ANDREOTTI répond qu'il y a un contexte plus global qui est la judiciarisation de la chose publique et un contexte plus local avec la réorganisation en 2019 avec un nouveau cadre et de nouvelles procédures et à ce titre, des salariés n'ont pas respecté certaines procédures. Il fait appliquer les procédures qui sont prévues notamment dans le domaine disciplinaire ce qui en effet n'était peut-être pas toujours le cas auparavant. Il y a un contexte local intrinsèque à la Régie et aussi un contexte national dans quasiment toutes les sociétés.

M. le président ajoute que les délais s'allongent aux prud'hommes.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/08P

Affaire 2021/06/09P : contentieux prud'homal : autorisation de défendre les intérêts de la Régie

Mme MEGRET précise qu'il s'agit d'une procédure initiée par l'auxiliaire canin qui est en arrêt maladie depuis le 14 novembre 2019. La Régie prenait à sa charge les frais liés aux soins et à la nourriture du chien dans la mesure où cet agent travaillait. Alors même que celui-ci n'a pas exercé ses fonctions depuis son arrêt de travail, METPARK a cessé de prendre en charge les frais liés à l'entretien du chien. Ce salarié conteste cette décision et demande que lui soient accordés le paiement des frais engagés depuis 2 ans, le paiement des rappels de salaires et primes sur objectifs des années 2019 et 2020 et une condamnation au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

M. ANDREOTTI ajoute que le chien qui appartenait à la Régie jusqu'en 2017 avait été mis à disposition de cet agent à titre grâcieux auquel il avait été notifié que les frais relatifs à son entretien étaient pris en charge par la Régie à partir du moment où il travaillait pour la Régie. Cet agent étant en arrêt de travail, la Régie a cessé le remboursement des frais ce que ce salarié conteste aujourd'hui devant les prud'hommes.

M. ESCOTS précise qu'il n'est pas sûr qu'il y ait beaucoup de jurisprudence dans ce cas.

M. LEVY demande à qui appartient le chien ?

M. ANDREOTTI répond qu'il a été mis à disposition à titre gracieux à ce salarié, la Régie prenant à sa charge les frais liés au chien à condition qu'il intervienne au bénéfice de la Régie.

M. LEVY fait remarquer que vu le prix des croquettes, la Régie aurait pu prendre en compte ces frais car le chien appartient à METPARK malgré l'arrêt maladie de l'agent.

M. ANDREOTTI répond qu'aujourd'hui, le chien est propriété de ce salarié. C'était clairement écrit dans la délibération votée le 06 décembre 2016 par le conseil d'administration qui précise que le chien est entretenu par la Régie à partir du moment où il intervient pour METPARK.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/09P

Affaire 2021/06/10P : protocole d'accord avec la CRC sur le parking des Grands Hommes

M. ANDREOTTI indique que le niveau -7 (47 emplacements), dernier niveau du parking des Grands Hommes, est mis à disposition de la CRC sous la forme d'un bail emphytéotique. Indigo, société exploitant ce parking jusqu'au 14 juin dernier, avait à l'époque contracté pour refacturer la partie qui était due par la CRC mais cette refacturation n'est pas conforme aux charges qu'assume la Régie. Après de nombreux échanges avec la CRC, il a été convenu pour les 6 derniers mois de l'année 2021 de reconduire ce système de refacturation et qu'une négociation aurait lieu tout début 2022 pour arrêter une convention qui actera clairement les charges des uns et des autres. Un protocole d'accord transitoire est proposé pour terminer l'année 2021.

M. ESCOTS fait remarquer que la CRC règle 8 000 € pour 6 mois. Dans la future convention, il demande si la Régie a déjà une idée du montant qui sera dû par la CRC ?

M. ANDREOTTI répond que les sommes dues par la CRC devraient être sans commune mesure avec celles initiales. La CRC bénéficie de 15 % de la capacité du parking. Ce parc va coûter plus cher dans les prochaines années notamment en raison de travaux liés au sprinklage. La CRC profite d'un bail emphytéotique et occupe un parking privatif avec des portails. Ces 47 places leur sont exclusivement réservées. A ce titre, la Régie doit répercuter au prorata les charges du parking.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/10P

Affaire 2021/06/11P : marché prestations d'assurances : attribution du lot 3 flotte automobiles : autorisation de signature

Mme GOULAY précise qu'en fin d'année, le marché d'assurance arrive à son terme. Les 3 lots ont été relancés, le lot 1 responsabilité civile, le lot 2 dommages aux biens et le lot 3 flotte automobile pour 48 mois. Les lots 1 et 2 ont été déclarés infrucutueux et une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert a été relancée. Le lot 3 a été attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 20 octobre dernier au groupement GREAT LAKE/PILLIOT.

M. DARTIGUELONGUE demande si la Régie va se doter de nouveaux véhicules car souvent il y a 3 véhicules pour 8 agents. Dernièrement, le directeur général a même proposé son véhicule d'astreinte. Cet après-midi, seuls 2 véhicules pour 4 agents étaient disponibles. Les équipes font les interventions à pied pour les parkings proches mais sur Pessac et Mérignac par exemple, c'est compliqué.

M. ANDREOTTI répond que c'est un dossier qui « plombe » l'activité de la Régie depuis des années. La Régie possède 36 véhicules dont 6 qui sont à réformer et 5 ou 6 qui étaient hors délais du contrôle technique. Une vingtaine de véhicules sont potentiellement disponibles dont certains sont plutôt utilisés par la direction technique. Il faut reconnaître que l'état du parc de véhicules est catastrophique. Certains vont être réformés et partir à la casse et 3 véhicules ont été commandés dont 2 électriques et 1 thermique. Les véhicules réformés seront également remplacés. Depuis 3 ans, la Régie n'achète plus de véhicule mais les loue. METPARK a des difficultés pour être livrée en raison du manque de pièces des constructeurs. Les véhicules des astreintes tant opérationnelle que décisionnelle peuvent parfois être mis à disposition en journée et un logiciel du parc automobile sera mis en place. Ce dispositif permettra d'optimiser l'ensemble des véhicules et de les géolocaliser en temps réel, tout agent saura qui utilise le véhicule. En attendant, la période de transition va être un peu compliquée. Il est insatisfait de cette situation mais il va y avoir un gros renouvellement sur le 1er semestre 2022 des vieux véhicules.

M. le président précise que les délais de livraison sont catastrophiques. Les constructeurs manquent d'éléments électroniques et privilégient les véhicules électriques et hybrides.

M. LEVY fait remarquer que de l'époque de PARCUB, des véhicules étaient également loués. Il ne comprend pas que tous les véhicules ne soient pas stationnés sur Front du Médoc, ce serait plus simple. Il y a beaucoup de véhicules sur les autres parcs. La direction a rédigé une note interne pour que les véhicules soient stationnés sur Front du Médoc mais ils n'y sont pas. Les véhicules électriques c'est bien mais pour les agents de sécurité, il faudrait plutôt des véhicules thermiques ou hybrides.

M. le président répond que la Gendarmerie Nationale s'équipe également de véhicules électriques et cela ne les gêne pas dans leurs missions. De plus, dans le cadre du renouvellement du parc automobile, il est désormais obligatoire d'avoir 50 % de véhicules électriques.

M. LEVY ajoute que les parcs sont ouverts 24H/24, le problème c'est que les véhicules électriques se déchargent plus vite du fait de l'allumage des phares.

M. le président répond qu'avec un véhicule électrique, 385 kms peuvent être parcourus.

M. LEVY précise que si la voiture roule toute la nuit, les phares sont allumés et cela fait consommer. Si le véhicule roule toute la nuit, il ne parcoura pas les 385 kms.

M. ANDREOTTI répond qu'en tant que régie publique, METPARK se doit d'être vertueuse vis-à-vis de son empreinte carbone. 2 véhicules électriques et 1 thermique ont été commandés. En plus de ces véhicules motorisés, la Régie met à la disposition de son personnel 28 vélos dont certains électriques qui pourraient servir notamment pour les interventions dans les parkings de l'hypercentre. Il ne faut pas hésiter à les utiliser.

M. LEVY précise qu'il n'est pas contre les véhicules électriques mais c'est leur autonomie qui pose problème.

M. le président ajoute que des progrès ont été faits dans ce sens.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/11P

Affaire 2021/06/12P : marché n° 20190626MOA relatif à la réalisation de plans : passation d'un avenant de prolongation et rajout de parc : autorisation de signature

Mme GOULAY indique que, par délibération n° 2018/07/19P en date du 19/12/2018, il a été autorisé le lancement et la signature d'un accord-cadre multi attributaires estimé à 225 000 € HT pour la réalisation de relevés et plans informatiques de 17 parcs. Cet accord-cadre sans minimum ni maximum a été notifié le 02/12/2019 pour une durée de 24 mois aux entreprises GEOSAT, PARALLELE 45 et GEOVIVIER. Les avenants qui seront conclus avec les entreprises GEOSAT et PARALLELE 45 ont pour objet l'ajout de 4 parcs : Grands Hommes, centre commercial Mériadeck, Laharpe et Alsace-Lorraine, la prolongation de la durée de 12 mois et la fixation d'un montant maximum de 337 000 € HT. Ce montant représente une augmentation de 50 %. Ces avenants ont été présentés à la commission d'appel d'offres réunie le 20/10/2021 qui a donné un avis favorable pour leur passation.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/12P

Affaire 2021/06/13P : marché de maintenance des matériels de péage DESIGNA : autorisation de passation et de signature

Mme GOULAY indique que le marché de maintenance préventive et curative des matériels de péage de marque DESIGNA arrive à son terme le 31/12/2021. Il est proposé de renouveler ce marché directement avec l'entreprise DESIGNA, par une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-3-2° du code de la commande publique, ces prestations ne pouvant être fournies par un autre opérateur économique. Ce marché permettra de réaliser les visites périodiques d'entretien et les interventions curatives comprenant des réparations. Ce marché sera passé pour 12 mois reconductibles tacitement 3 fois pour la même période à compter du 01/01/2022. Il a été estimé à 670 000 € HT, soit une estimation de dépense annuelle de 167 500 € HT avec des prestations à prix forfaitaires pour 470 000 € HT sur la durée totale et des prestations à prix unitaires pour 200 000 € HT maximum sur la durée totale. Les critères de jugement sont 30 % pour la valeur technique et 70 % pour le prix.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/06/13P

Affaire 2021/06/14P : autorisation d'occupation du domaine public en vue de la réalisation d'une fresque murale sur le parking Victor Hugo

M. ANDREOTTI précise que cette délibération a été rédigée hier puisque la Régie a été sollicitée par la mairie de Bordeaux centre pour améliorer la qualité de vie autour du parking Victor Hugo. L'une de ces actions consiste en la réalisation d'une fresque artistique murale sur le bâtiment du parking Victor Hugo, en partenariat avec la direction de la Culture. Imaginé par l'artiste « Rouge » avec l'association la Cloche Nouvelle Aquitaine, les usagers de la place de la Ferme de Richemont ont

été invités à participer à plusieurs ateliers. Une de ces fresques pourra être présentée lors du prochain conseil d'administration. Une convention portant sur l'occupation du domaine public sera signée et sera présentée lors du prochain conseil d'administration.

M. ESCOTS fait remarquer qu'en tant qu'administrateur et élu de la mairie de Bordeaux, suite à des courriers reçus récemment de la haute autorité sur la transparence de la vie publique qui a une lecture assez stricte des conflits d'intérêt public entre les mandats que les administrateurs pourraient avoir en tant qu'élu et également dans les organismes, il ne sait pas comment se comporter vis-à-vis de cette demande qui émane de la mairie de Bordeaux. Il a consulté le déontologue mais n'a pas encore eu sa réponse. En attendant, son retour, il ne prendra pas part au vote. Il est prêt à entendre l'expérience du président sur ce genre de sujet.

M. le président répond que les recommandations de la haute autorité sont applicables dans le cadre d'une fonction exécutive. En tant que président de METPARK, quand une délibération qui concerne la Régie est présentée au conseil métropolitain, il ne prend pas part au vote. M. ESCOTS est adjoint à la mairie de Bordeaux, c'est une fonction exécutive, cela paraît raisonnable qu'il ne prenne pas part au vote.

M. ANDREOTTI ajoute qu'effectivement, il peut y avoir potentiellement un délit de concussion. Si M. ESCOTS a des fonctions exécutives sur la ville de Bordeaux, il paraît judicieux de ne pas prendre part au vote. Cette convention est à titre gracieux et cela permet aussi de participer à la qualité de ce parking.

M. le président précise qu'un élu d'opposition ne serait pas concerné par cela. Il faut une fonction exécutive ce qui a été dit. Il prend note que M. ESCOTS ne prendra pas part au vote.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2021/06/14P, M. ESCOTS ne prenant pas part au vote.

M. DARTIGUELONGUE précise que les délégués syndicaux ont demandé à revenir à la table des négociations annuelles obligatoires et la réunion doit se tenir demain. Il souhaite en informer le conseil d'administration et espère que cela aboutira sur quelque chose. Il y a beaucoup d'espoir de la part des salariés et beaucoup de mécontentement puisqu'il n'y a pas eu d'accord depuis 2 ans. Ils espèrent que cela aboutira sur quelque chose car beaucoup de salariés sont prêts à un mouvement social. Il y a un gros ras le bol de la part de la base. Ils viennent pour discuter et débattre posément.

M. le président répond qu'il avait invité les représentants du personnel lors du dernier conseil d'administration à revenir autour de la table. Il faut discuter, ce n'est pas sûr que cela aboutisse, mais c'est indispensable. Il faut que tout le monde accepte de faire un pas.

M. DARTIGUELONGUE précise qu'ils ont demandé le versement de la prime Macron pour cette année, elle a été reconduite jusqu'au 30 mars 2022.

M. ANDREOTTI répond qu'il est très content de reprendre les discussions et de voir les délégués syndicaux revenir enfin à la table des négociations. S'il y a beaucoup d'attente des salariés, c'est le même cas pour lui. Un des points qui peut être traité par les NAO est le temps de travail. Les NAO c'est toute une panoplie de mesures qui peuvent être prises dans différents domaines dont celle qui a été évoquée par M. DARTIGUELONGUE. Est-ce qu'un accord pourra être trouvé ? En tous les cas, les 2 parties ont la volonté enfin de clôturer ces NAO sur une note positive.

M. le président remercie le conseil d'administration et lève la séance.

Fin de la séance à 19 H 30

Le Président

Christophe DUPRAT